

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 15 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-069

**Objet de la délibération : AIRE DE COVOITURAGE - COMMUNE DE ROCBARON -
ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC N° 43 ET DPNC AUPRES DU
DEPARTEMENT DU VAR**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- ARTUPHEL Ollivier donne procuration à TONARELLI Patrice, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : FAUQUET-LEMAITRE Arnaud.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Jean-Michel CONSTANS expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation de la Direction Générale des Finances Publiques en matière d'opération immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU l'avis n° 2023-83106-24507 de la Direction Départementale des Finances Publiques - Pôle Evaluation Domaniale du var, rendu le 07 avril 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble immobilier non-bâti situé à Rocbaron, en bordure de la RD81 cadastré Section AC n ° 43 et Section AC parcelle DPNC ;

CONSIDERANT que ces biens immobiliers font l'objet actuellement d'un stationnement sauvage et sont à proximité immédiate d'un arrêt de bus ;

CONSIDERANT que l'Agglomération de la Provence Verte, dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de covoiturage, souhaite créer sur ce site une aire de covoiturage ;

CONSIDERANT que le projet comprend la réalisation d'une aire de covoiturage ainsi que la pose d'un panneau digital d'information, la pose de bornes de recharges pour voitures électriques, et box sécurisé pour vélos ;

CONSIDERANT le courrier du Département en date 24 avril 2023 proposant la cession de ces biens à la CAPV ;

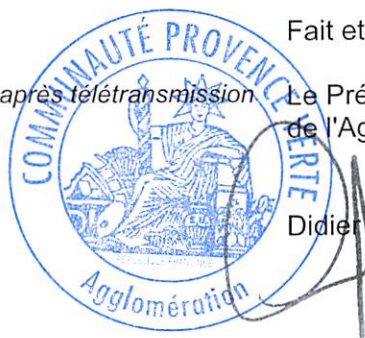
Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** l'acquisition pour un montant de 700 € hors frais annexes d'acquisition, auprès du Conseil Départemental du Var, des biens suivants :
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition du terrain en la forme administrative ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.
- **D'AUTORISER** le Président à régler l'ensemble des droits, frais et taxes liés à la présente acquisition.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 15 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND